

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 11 PÉVRIER 1956.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

POUR L'EXERCICE 1857.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits alloués au Département des Affaires Étrangères,		
pour l'année 1856, s'élèvent à fr.	2,370,682	67
Ceux proposés pour 1857 montent à la somme de	2,155,851	Þ
Le Budget de 1857 présente donc une différence en moins		*****
de ,	214,831	67
. 		

Les explications qui vont suivre permettront d'apprécier les changements apportés au Budget.

CHAPITRE II.

TRAITEMENTS DES AGENTS POLITIQUES.

Les indemnités destinées à quelques secrétaires ou attachés de légation sont un moyen d'encouragement dont on a pu constater les heureux effets. Comme marque de satisfaction pour les services rendus, elles servent à entretenir le zèle des jeunes diplomates qui, après avoir subi l'épreuve de l'examen avec succès, remplissent leurs fonctions d'une manière distinguée; il importe, dans l'intérêt de l'administration, d'augmenter de 2,000 francs l'article 19 (Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légations.)

CHAPITRE III.

CONSULATS.

L'article 20 est augmenté de 7,400 francs.

Les traitements de plusieurs de nos agents consulaires sont notoirement insuffisants.

L'augmentation portée au Budget de 1857 est destinée à améliorer la position de quelques-uns d'entre eux.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE VOYAGE.

L'article 21 est réduit d'une somme de 5,500 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

FRAIS A REMBOURSER AUX AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.

L'article 22 est augmenté de 500 francs pour les émoluments d'un cavasse à adjoindre au consulat qui vient d'être créé à Tanger.

L'article 25 est diminué de 5,500 francs.

CHAPITRE VII.

COMMERCE. -- NAVIGATION. -- PECHE.

Les articles 30 et 33 sont diminués, le premier de 350 francs, le second de 400 francs.

Le service de navigation à vapeur entre Anvers et Rio de Janeiro, n'est compris dans le Budget de 1856 que pour quelques départs seulement. En 1857, il sera en pleine activité.

Le service entre la Belgique et le Levant n'y figure point.

Afin de mettre le Gouvernement à même d'effectuer le remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux que les entrepreneurs de ces services seront en droit de réclamer en vertu des conventions, l'article 32 est augmenté d'une somme de 26,644 francs.

Cette augmentation ne constitue pas une charge nouvelle pour l'État; pareille somme sera portée au Budget des Voies et Moyens.

CHAPITRE VIII.

Le Budget de 1857 ne comprend que les services civils de la marine.

La commission nommée par le Roi, le 1^{er} juillet 1855, pour examiner les diverses questions qui se rattachent à la marine militaire, n'ayant pas encore adressé son rapport, il n'a pu être pris aucune décision relativement à la marine militaire. En conséquence, ce service fera l'objet d'une demande de crédit spécial.

Les services militaires sont compris dans le Budget de 1856 pour fr. 378,431 67 c'. Toute cette somme n'est cependant pas portée en diminution : une partie est consacrée au personnel des paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres. Cette partie, qui s'élève à 137,206 francs, forme l'article 40.

ARTICLE 43.

L'organisation des commissariats maritimes comporte un commissaire de première classe à Anvers.

Le commissariat d'Anvers est aujourd'hui desservi par un commissaire de deuxième classe. En 1857, cet agent se trouvera dans les conditions voulues pour être élevé à la première classe de son grade.

Afin de permettre au Gouvernement de faire cette nomination et d'y affecter le traitement fixé par l'arrêté organique, on augmente l'article de 1,000 francs.

L'article est en outre augmenté de 600 francs pour le traitement d'un commis qui a dû être adjoint au service des passe-ports.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES.	ARTICLES.	L i bellé des articles.	ITATASEDUA	ons.	DIMINUTIO	NS.
11.	19	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation.	2,000		*	
111,	20	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	7,400	,		
IV.	21	Frais de voyage des agents du service extérieur, etc	»		5,500	36
ν.	22	Indemnités pour un drogman, huit cavasses employés dans diverses résidences en Orient, et pour un capou- oglan	500	, n	¥	
y.	23	Frais divers	»		5,500	
VII.	30	Traitement du secrétaire de la commission directrice des services à voiles, ainsi que de l'expert des navires pour les mêmes services	,		350	•
н	52	Service de navigation à vapeur entre Anvers et New- York, entre Anvers et Rio de Janeiro, et entre Anvers et le Levant	26,644	D	۵	
**	33	Indemnités des commissions spéciales de surveillance de la pêche et des experts	»		400	ð
VIII.	40	Personnel des paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres	137,206	D	n	
1)	43	Police maritime (personnel)	- 1,600	n		
n	»	Bâtiments de l'État	σ		235,831	67
¥	7	— — (vivres)	"		88,600	Þ
,	, a	Secours à des marins blessés, etc.	n		4,000	b
ċ	46	Matériel des divers services))		50,000	ņ
			175,350	ъ	390,181	67
		Augmentat	ion		175,350	Þ
		Différence en moins	i		214,831	67

PROJET DE LOI.



ROI DES BELGES.

So tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1857, à la somme de deux millions cent cinquante-cinq mille huit cent cinquante et un francs (2,155,851 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 11 février 1856.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

Le Ministre des Affaires Étrangères,

VI VILAIN XIIII.

Le Ministre des Finances,

MERCIER.

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

	DÉSIGNATION	Ü	EDIT L'exercice 1857.	
Artícles.	DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	CHAPITRE I".			-
	Administration centrale,		4	
1	Traitement du Ministre	21,000 -		٠
2	- du personnel des bureaux	108,491 +	i .	
3	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	5,500 <i>"</i>	*	
4	Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	1,000 %		179,591 •
5	Matériel	37,600 ·	P	
6	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles.	8,000 "	,,	
	CHAPITRE II		!	
	Trailements des agents politiques.		1	
7	Missions en Allemagne	101,000 -	•	1
8	France	45,000 -		1
9	Grande-Bretagne	62,000 ·	.,	•
10	Italie	37,000	,	
11	Pays-Bas	39,000 »	,	
12	Russic	62,000 -	•	
15	Brésil	18,000	o a	468,000
14	Dancmark, Suède et Hambourg	15,000 -		İ
15	Espagne	15,000 »	u	
16	États-Unis	18,000 »	19	
17	Portugal	15,000 "	•	
18	Turquie	27,000 -	n	•
19	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation	,	14,000 -	×
	CHAPITRE III.			
	Consulats.			
20	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués	90,000 -	•	90,000
	A REPORTER	723,591	14,000 "	737,591

POUR L'EXERCICE 1857.

	DÉSIGNATION		DIT	
rticles.	DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	Report fr.	, 723,591 •	14,000 -	737,591 ،
	CHAPITRE IV.			
	Frais de voyage.			
21	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administra- tion centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses	65,000 -	,	65,000 ·
	CHAPITRE V.			
	Frais à rembourser aux agents du service extérieur.			
22	Indemnités pour un drogman, huit cavasses, employés dans di- verses résidences en Orient, et pour un capou-oglan.	7,030	,	, } 75,000 =
23	Frais divers	67,970 r	•) 23,000 1
	CHAPITRE VI.			
	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
24	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité	3	56,000 -	
25	Dépenses imprévues non libellées au Budget	4,000 -	•	40,000
	CHAPITRE VII.		1	
	Commerce, navigation, peche.			1
26	Ecoles de navigation	16,420 .	•	
27	(Frais divers.	7,280 -	•	•
28 29	Frais divers et encouragements au commerce	12,000 • 15,200 •		5 4
30	Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, sauf pour le service de navigation à vapeur entre la Bel-	700 "	*	
5)	gique et le Brésil, les engagements puissent obliger / l'Etat au delà du crédit alloue pour l'exercice 1887, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service. Frais divers.	113,350	,	
	Service de navigation à vapeur entre Anvers et New- York, subside accordé en vertu du nº I de l'art. 10 de la convention du 29 mai 1853 28,800	!	-	345,494
3 2	Service de navigation à vapeur entre Anvers et Rio de Janeiro, remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'art. 6 de la convention du 25 avril 1854	75,944 -	,	
	Scrvice de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant, remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'art. 0 de la convention du 12 novembre 1855	1	í	
53	Péche maritime	7,550	P	•
34	(Primes	92,050 ^	p	; ;
55	Coutume à Lamina, chef des Nalous, pour l'exercice 1856	5,000 *	r	
	A REPORTER fr.	1,213,085 •	50,000 "	1,263,085 -

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR 1857.

	DÉSIGNATION	CRI demandé pour 1	DIT 'exencice 1857.	
Articles.	DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	Веронт. fr.	1,213,085 »	50,000 .	1,263,085
	CUAPITRE VIII.			
	NARINE.			
	Pilotage.			
56	Personnel	170,850 »		1
37	Remises à payer aux pilotes et autres dépenses relatives au pilotage (crédit non limitatif).	200,610 "	,	\$
	Sauvetage,			i
38	Personnel	14,300 "		
39 39	Établissement d'une station à l'Est de Nicuport	, 19,900 " "	5,100 *	
	Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres.			
	,	177 900		İ
40	Traitement du personnel des paquebots	137,206 » 14,550 »	,,	
41	— des courriers et agents	14,550 "		000 800
	Passage d'eau.	1		889,766 *
42	Personnel	11,850 "	, .	
	Police maritime.			
43	Personnel	27,000 •	*	İ
44	Primes d'arrestation aux agents et vacations aux experts et agents chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants (crédit non limitatif).		p	
	Matériel des divers services.	,,		
45	Traitements des gardiens du matériel	2,000	n	
46	Frais divers	502,500 »	,	
	CHAPITRE IX.			
	Perception des droits de chancellerie à Paris.			
47	Personnel	5,000 •	7	3,000
	Total du budget du ministère des affaines étrangères , fc.	2,100,751	55,100 "	2,155,851

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 11 février 1856.

PAR LE ROI:

LÉOPOLD.

Le Ministre des Affaires Étrangères,

V" VILAIN XIIII.

Le Ministre des Finances,

MERCIER.

(9)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Pour l'exercice 1857.

NUMÉRO 40. articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	désignation des dépenses et servi	CES.	
	1	CHAPITRE I".		·
	•	ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	! : »	Traitement du Ministre		
			Nombre D'ACENTS.	APPOINTEMENTS 1
		Traitement du personnel des bureaux.		
	a.	Secrétariat général	13	27,900
	ь.	Direction politique	3	4,500
	c.	- du commerce extérieur et des consulats	5	14,700
2	d.	— du commerce intérieur	3	9,800
2	e.	— de la marine	7	21,490
	ſ.	— de la chancellerie et de la comptabilité	6	a) 15,600
	g.	Courrier, huissier, messagers, concierge et gens de service	12	12,501
	. .	Fonds de réserve))	2,000
3	'n	Premier terme des pensions à accorder éventuellement		
4	, ,	Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants, qui, s pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position	sans avoi on malhe	ir droit à la eureuse
		Matériel.		
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres et de cartes, reliures, ments concernant la correspondance à l'intérieur, abonnement aux jourmenus frais.	naux bel	affranchisse- ges et autres
5	b .	Éclairage et chauffage		
	с.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc.		
	d.	Fonds secrets		
6	'n	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmen imputations sur d'autres articles	ter ce cl	niffre par des
		Total du Chapitre	l ^{er}	fr.

DEMANUÉ	CRÉDIT	cz 1837,	CRÉDIT alloué	DIFFÉR	ences.	
CHARGES ordinaires et per- nianentes.	CHARGES extraordinaires ettemporaires.	TOTAL.	Pour L'exercice 1856,	AUGMENTATION.	biminetion.	Observations.
21,000	à	21,000	21,000	n -	, 8	
108,491	»	108,491	108,491	,	>>	a) Dans ce chiffre est comprise la somme de 3,600 francs pour traitement de disponibilité d'un fonctionnaire malade.
3,500	3 1	3,500	3,500	n	מ	
1,000	>>	1,000	1,000	n	»	
11,600 5,500 7,500 13,000 8,000	»	\$7,600 8,000	37,600 8,000	n	<i>7</i> 2	
179,591	Я	179,591	179,591	>	»	4

SUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
,		CHAPITRE II.
		TRAITEMENTS DES AGENTS POLITIQUES.
7	»	Missions en Allehagne. — Traitements de trois envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires, de deux secrétaires, et frais de chancellerie
8	>>	France. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un conseiller et frais de chancellerie
9	מ	GRANDE-BRETAGNE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un conseiller et frais de chancellerie
10	>>	ITALIE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, ou de deux chess de mission, d'un secrétaire et frais de chancellerie
11	»	Pays-Bas. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire et frais de chancellerie
12	»	Russie. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un conseiller et frais de chancellerie
13	,,	Brésil. — Traitement d'un chargé d'affaires
14)	DANEMARK, SUEDE ET HAMBOURG. — Traitement d'un chargé d'affaires
15	»	Espagne. — Traitement d'un chargé d'affaires
16)))	ÉTATS-UNIS. — Traitement d'un chargé d'affaires
) "	Portugal. — Traitement d'un chargé d'affaires
17		Turquie. — Traitement d'un chargé d'affaires, d'un drogman, d'un chancelier et frais de chan-
18	»	cellerie
19	'n	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation
		Total du chapitre II fr.
		CHAPITRE III.
		CONSULATS.
20	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III fr.
		CHAPITRE IV.
		FRAIS DE VOYAGE.
21	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; frais de courriers, estafettes, courses diverses
		TOTAL DE CHAPITRE IV fr

DEMANDÉ	CRÉDIT POUR L'EXERCI-	ce 1857.	CRÉDIT alloué	DIFFÉR	ENCES.	· Observations.
CHARGES Ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	1856.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	Observience.
		•				
				ļ		
101,000	»	101,000	101,000	,		
	"	101,000	101,000	»	»	
45,000	»	45,000	45,000	'n	»	
62,000	»	62,000	62,000	,,	»	
Y						
37,000	э	37,000	37,000	»	»	
39,000	»	39,000	39,000	·	»	
62,000		69.000	69.000			
18,000	» »	62,000 18,000	62,000 18,000	»	»	
15,000	,,	15,000	15,000	» ·	»	
15,000	'n	15,000	15,000)))))) •	
18,000	»	18,000	18,000	'n	" "	
15,000	33	15,000	15,000))	'n	
			•			
27,000	»	27,000	27,000))	'n	
,)	14,000	14,000	12,000	2,000	»	
454,000	14,000	468,000	466,000	2,000))	
		,				
90,000	»	90,000	82,600	7,400	'n	
90,000	.))	90,000	82,600	7,400))	
					`	
65,000	>)	65,000	70,500	n	5,500	
65,000	»	65,000	70,500	>>	5,500	

des	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITPE V.
		FRAIS A REMBOURSER AUX AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.
22	, ((Indemnités pour un drogman, huit cavasses employés dans diverses résidences en Orient, et pour un capou-oglan
23	,13	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents b); achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets, griffes; achat, copie et traduction de documents; abonnement aux journaux et écrits périodiques étrangers; frais de recouvrement de droits de chancellerie; frais extraordinaires et accidentels
		Total du chapitre V fr.
		. CHAPITRE VI.
		MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.
24	23	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité
25	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Dépenses imprévues non libellées au Budget; instruments de traités et conventions (parchemin, calligraphie, reliure, sceau, capsules); frais relatifs au remplacement et à la restauration des bornes frontières, etc.
		Total du chapitre VI, fr.
		CHAPITRE VII.
		COMMERCE NAVIGATION PÉCHE.
26	n	Écoles de navigation
27	»	Frais divers.
28	э	Chambres de commerce
29	n	Frais divers et encouragements au commerce
30	'n	Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, sauf pour les services de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil et entre la Belgique et le Levant, les engagements puissent obliger l'Etat au delà
31	יר	du crédit alloue pour 1887, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service.
		A reporter fr.

DEMANDE	CRÉDIT POUR L'EXERCI	ICE 1857.	CRÉUIT alloué		FFÉR	ENCES.	Observations.
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARCES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	7008 L'EXERCIS 1856,	AUGHEN	ROITA	KOITJRIKIG	
					,		
a) 7,030 »	n	7,030	6,530	n 50) »))	a) Alexandrie. — Drogman fr. Alexandrie. — Cavasse Beyrouth —
67,970 »	D	67,970	73,470	и	,	5,500	Constantinople. — Id
75,000 »	>>	75,000	» 80,000	» 50	0 »	5,500	
	D	IMINUTION.	fr		5,000	0 »	En 1852
R	36,000 »	36,000	» 36,000	n	n	»	personnes qui les avaient reçus, les a par les bureaux de bienfaisance.
4,000 »	.	4,000	» 4,000) >		n	
4,000 m	56,000 »	40,000	» 40,000)))	».	
) h	16,420	» 16,420	n	1)	n	
	31	7,280	7,280	n	17	n	1
);); () () () () () ()	12,000	12,000	n n	n n	מ	
	n 13	700 113,550	» 1,050 » 113,350	n n	n n	350	»
164,950	n n	164,950	» 165,300	»))	350	

des ticles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Proprieta de la constantina della constantina de		Report. , fr.
	:	CHAPITRE VII (suite).
		COMMERCE. — NAVIGATION. — PÉCHE.
	a.	Service de navigation à vapeur entre Anvers et New-York, subside accordé en vertu du n° 4 de l'article 10 de la convention du 29 mai 1855 fr. 28,800 »
32	b.	Service de navigation à vapeur entre Anvers et Rio de Janeiro, remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'article 6 de la convention du 25 avril 1854
	c.	Service de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant, remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'article 9 de la convention du 12 novembre 1835
35	, ,	(Crédits non limitatifs.) [Indemnités des commissions spéciales de surveil-
71		Pêche maritime
34 55	31	Coutume à Lamina, chef des Nalous, pour l'exercice 1856
		CHAPITRE VIII. MARINE. — SERVICES CIVILS.
	a.	MARINE. — SERVICES CIVILS. Pilotage. — Personnel. ANVERS.
	a. b.	MARINE. — SERVICES CIVILS. Pilotage. — Personnel. ANVERS. 1 inspecteur commissaire permanent de la navigation 6,000 »
	1	MARINE. — SERVICES CIVILS. Pilotage. — Personnel. ANVERS. 1 inspecteur commissaire permanent de la navigation
	b.	MARINE. — SERVICES CIVILS. Pilotage. — Personnel. ANVERS. 1 inspecteur commissaire permanent de la navigation
	b. c.	MARINE. — SERVICES CIVILS. Pilotage. — Personnel. ANVERS. 1 inspecteur commissaire permanent de la navigation
	b. c. d.	MARINE. — SERVICES CIVILS. Pilotage. — Personnel. ANVERS. 1 inspecteur commissaire permanent de la navigation
	b. c. d. e. f. g.	MARINE. — SERVICES CIVILS. Pilotage. — Personnel. ANVERS. 1 inspecteur commissaire permanent de la navigation 6,000 % 1 chef des pilotes à terre. 2,400 % 1 pilote de 1 ^{re} classe, sous-chef 1,200 % 1 greffier-receveur 2,800 % 1 commis 1,500 % 1 aide-commis 900 % 1 concierge 840 %
70	b. c. d. e. f. g. h.	MARINE. — SERVICES CIVILS. Pilotage. — Personnel. ANVERS. 1 inspecteur commissaire permanent de la navigation 6,000 % 1 chef des pilotes à terre 2,400 % 1 pilote de 4re classe, sous-chef 1,200 % 1 greffier-receveur 2,800 % 1 commis 1,500 % 1 aide-commis 900 % 1 concierge 840 % 1 patron pilote 960 %
36	b. c. d. e. f. g. h. i.	MARINE. — SERVICES CIVILS. Pilotage. — Personnel. ANVERS. 1 inspecteur commissaire permanent de la navigation 6,000 % 1 chef des pilotes à terre. 2,400 % 1 pilote de 1 ^{re} classe, sous-chef 1,200 % 1 greffier-receveur 2,800 % 1 commis 1,500 % 1 aide-commis 900 % 1 concierge 840 % 1 patron pilote 960 % 2 matelots à 840 francs 1,680 %
36	b. c. d. e. f. g. h. i. j.	MARINE. — SERVICES CIVILS. Pilotage. — Personnel. ANVERS. 1 inspecteur commissaire permanent de la navigation 6,000 % 1 chef des pilotes à terre. 2,400 % 1 pilote de 1 classe, sous-chef 1,200 % 1 greffier-receveur. 2,800 % 1 commis 1,500 % 1 aide-commis 900 % 1 concierge 840 % 1 patron pilote 960 % 2 matelots à 840 francs 1,680 % 1 mousse 300 %
36	b. c. d. e. f. g. h. i. j. k.	MARINE. — SERVICES CIVILS. Pilotage. — Personnel. ANVERS. 1 inspecteur commissaire permanent de la navigation 6,000 » 1 chef des pilotes à terre. 2,400 » 1 pilote de 1 ^{re} classe, sous-chef 1,200 » 1 greffier-receveur. 2,800 » 1 commis 1,500 » 1 aide-commis 900 » 1 concierge 840 » 1 patron pilote 960 » 2 matelots à 840 francs 1,680 » 1 mousse 300 » 1 chef canotier 1,200 »
36	b. c. d. e. f. g. h. i. j.	### MARINE. — SERVICES CIVILS. Pilotage. — Personnel. ANVERS.
36	b. c. d. e. f. g. h. i. j. k.	MARINE. — SERVICES CIVILS. Pilotage. — Personnel. ANVERS. 1 inspecteur commissaire permanent de la navigation 6,000 % 1 chef des pilotes à terre. 2,400 % 1 pilote de 1 ^{re} classe, sous-chef 1,200 % 1 greffier-receveur. 2,800 % 1 commis 1,500 % 1 aide-commis 900 % 1 concierge 840 % 1 patron pilote 960 % 2 matelots à 840 francs 1,680 % 1 mousse 300 % 1 chef canotier 1,200 % 2 pilotes de 1 ^{re} classe à 960 francs 1,920 % 8 — de 2 ^e — à 840 — 6,720 %
36	b. c. d. e. f. g. h. i. j. k. l. m.	MARINE. — SERVICES CIVILS. Pilotage. — Personnel. ANVERS. 1 inspecteur commissaire permanent de la navigation 6,000 % 1 chef des pilotes à terre. 2,400 % 1 pilote de 4re classe, sous-chef 1,200 % 1 greffier-receveur. 2,800 % 1 commis 1,500 % 1 aide-commis 900 % 1 concierge 840 % 1 patron pilote 960 % 2 matelots à 840 francs 1,680 % 1 mousse 300 % 1 chef canotier 1,200 % 2 pilotes de 4re classe à 960 francs 1,920 % 8 — de 2e — à 840 — 6,720 % 26 — de 3e — { 9 à 720 francs 6,480 % 16,680 % 1 fe,680 %
36	b. c. d. e. f. g. h. i. j. k. l. m.	MARINE. — SERVICES CIVILS. Pilotage. — Personnel. ANVERS. 1 inspecteur commissaire permanent de la navigation 6,000 % 1 chef des pilotes à terre. 2,400 % 1 pilote de 1 ^{re} classe, sous-chef 1,200 % 1 greffier-receveur. 2,800 % 1 commis 1,500 % 1 aide-commis 900 % 1 concierge 840 % 1 patron pilote 960 % 2 matelots à 840 francs 1,680 % 1 mousse 300 % 1 chef canotier 1,200 % 2 pilotes de 1 ^{re} classe à 960 francs 1,920 % 8 — de 2 ^e — à 840 — 6,720 %

CRÉDIT DEMANDS POUR L'EXERCIC		CRÉDIT pour l'exencie	L'EXERCICE 1857.		DIFFÉR	ENÇES.	Observations.
ordi n	CHARGES invireset per- manentes.	CHARGES extraordinuires et temporaires.	TOTAL.	POUR L'EXERCICE	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	Ooservanons.
	164,950	»	164,930	165,300))	350	
	75,944	n	75,944	49,300	26,644	'n	
(a)	7,550 92,050 5,000)) D 	7,550 92,050 5,000	7,950 92,050 5,000))))	400 "	a). La convention avec Camina est dénoncée
-	345,494	»	345,494	319,600	26,644	730	a) La convention avec Lamina est dénoncée La coutume est néanmoins due pour 1856, et comme le payement n'en aura lieu qu'en 1857, on porte de ce chef une somme de 5,000 francs
		Аиси	ENTATION	fr.	25,8	394	
					,		
		,					
		,					
	. »	»	n	10	*	"	5

des des rticles.	des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report fr.
		CHAPITRE VIII (SUITE).
		SENNEGAT ET WILLEBROECK.
		REPORT fr. 52,240 »
	q.	1 agent à Sennegat
	r.	1 — à Willebroeck
	' ''	TERNEUZEN.
	s .	4 pilotes à 720 francs
	<i>t.</i>	
	ĺ	FLESSINGUE ET LA MANCHE.
	u.	1 sous-inspecteur
	v.	1 chef des pilotes à terre
	w.	1 commis
	x.	9 patrons { 1 à 1,080 francs
	w.	S à 960
	y.	20 pilotes de l'e classe à 720 francs
	z.	.36 — de 2° — à 600 —
	aa.	3 chefs canotiers à 960 —
	66.	18 élèves à 480 —
m 0	, cc.	18 matelots à 480
36 (suite).	dd.	10 canotiers à 840 —
	ee.	1 mécanicien a 2,400
	1	OSTENDE.
	ff.	1 inspecteur
	gg.	I sous-chef des pilotes
	hh.	l commis
	ii.	i concierge
	ij.	1 signaleur
	kh.	2 patrons pilotes à 1,020 francs
	ll.	12 pilotes à 720
	mm.	4 dèves pilotes. à 480 —
	nn.	4 matelots à 480 —
		. Personnel des phares et fanaux.
	00.	Sur la côte de Flandre
	1	Personnel du feu flottant.
	pp.	Traitement
		Fr. 470,850 »

CRÉDIT DEWANDS POUR L'EXERCICE 1857.		CRÉDIT alloué	DIFFÉRENCES.		Observations.	
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	1856.	AUGMERTATION.	ышпитюя.	Observations.
D.	م	'n	'n	»	»	
		,				
		•				
		! !				
		1				
470,850 ×	"	170,850 »	170,850 »	'n)	
470 ORO		470.000	120 000		***************************************	
170,850 ×);		170,850 » 470,850 »)) 	6

Remises diverses. Remises diverses. Remises diverses. 11,360 2 % à payer à la caisse de pensions du pilotage	des	t ITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
Station d'Anvers. 1,900			Веро вт	fr	۲.
Station d'Anvers. 35 % à la remonte en amont d'Anvers 1,900 2,870 3			CHAPITRE VIII (SUITE).		,
## 45 % à la remonte eu amont d'Anvers 1,900 % 66 % à la descente 2,870 % 50 % à la descente en aval d'Anvers 58,000 % 20 % à la remonte 27,000 % 27,			REMISES A PAYER AUX PILOTES. (CRÉDIT NON LIMITATIF.)		
** 66 % à la descente			Station d'Anvers.		
** 66 % à la descente		ı ,	45 % à la remonte en amont d'Anvers	1.900	p
Station de Terneuzen. Station de Flessingue. Station d'Ostende. Remises aux élèves pilotes et matelots		ж			
Station de Terneuzen. 32 % à la remonte 2,600 %		; , jı		-))
Station de Flessingue. Station de Flessingue. Station d'Ostende. Station d'Ostende. Station d'Ostende. Station d'Ostende. Station d'Ostende. Remises aux élèves pilotes et matelots		; ;))
Station de Flessingue. 73,500 × Remises aux élèves pilotes et matelots		1			
Station d'Ostende. Station d'Ostende. Station d'Ostende. Station d'Ostende. Station d'Ostende. Remises diverses. Remises diverses. Remises diverses. Remises diverses. Remises diverses. 11,360 5 % de la recette d'Ostende pour les remises à payer au receveur du pilotage 2,000 7 % de la recette à Gand id. id. et des fanaux. 400 1 1/2 % de la recette à Anvers, pour les remises à payer au receveur du droit de fanal, etc. 800 % de la recette à Ostende, id., etc. 800 Payement à l'admistration du pilotage nécrlandais, en vertu de l'art. 50, § 2 du règlement pour l'exécution de l'article 9 du traité du 19 avril 1839, et du chapitre II, section première, du traité du 5 novembre 1842, relativement au pilotage et à la surveillance commune 1,500 Restitution de droits indûment perçus 1,500		,	92 % à la descente.	2,600	n
Station d'Ostende. Station d'Ostende. Station d'Ostende. Station d'Ostende. Remises diverses. Remises diverses. 2º% à payer à la caisse de pensions du pilotage			Station de Flessingue.		
Station d'Ostende. Station d'Ostende. Station d'Ostende. Station d'Ostende. Remises diverses. Remises diverses. 2º% à payer à la caisse de pensions du pilotage			45 Po à la sartia et à l'autrée	73 800	
Station d'Ostende. ### Station d'Ostende. ### 10,300 ### 10,300 ### 11,360		1		-	
### ### ### ### ######################			The second provides of minimum and the second provides of minimum and the second provides of minimum and the second provides of minimum and the second provides of minimum and the second provides of minimum and the second provides of minimum and the second provides of minimum and the second provides of minimum and the second provides of minimum and the second provides of the second provid	0,000	
## ## ## ## ## ## ## ## ## ## ## ## ##	57	,	Station d'Ostende.		
Remises diverses. 2 % à payer à la caisse de pensions du pilotage		4 ,	45 % à l'entrée	10,300	х
2 % à payer à la caisse de pensions du pilotage		,	30 % à la sortie	8,000	,
3 % de la recette d'Ostende pour les remises à payer au receveur du pilotage . 2,000 3 % de la recette à Gand id. id. et des fanaux. 400 4 ½ % de la recette à Anvers, pour les remises à payer au receveur du droit de fanal, etc			Remises diverses.		
3 % de la recette à Gand id. id. et des fanaux. 400 1 1/4 % de la recette à Anvers, pour les remises à payer au receveur du droit de fanal, etc		þ	2 % à payer à la caisse de pensions du pilotage	11,360	,
* 1 1/2 % de la recette à Anvers, pour les remises à payer au receveur du droit de fanal, etc))	5 % de la recette d'Ostende pour les remises à payer au receveur du pilotage	2,000)
fanal, etc		n	3 % de la recette à Gand id. id. et des fanaux.	400	
" Oo de la recette à Ostende, id., etc		×		800	
Payement à l'administration du pilotage néerlandais, en vertu de l'art. 50, § 2 du règlement pour l'exécution de l'article 9 du traité du 19 avril 1839, et du chapitre II, section première, du traité du 5 novembre 1842, relativement au pilotage et à la surveillance commune		,			
pilotage et à la surveillance commune			Payement à l'administration du pilotage nécrlandais, en vertu de l'art. 50, § 2 du règlement pour l'exécution de l'article 9 du traité du 19 avril 1839, et du	500	
		1	chapitre II, section première, du traité du 5 novembre 1842, relativement au pilotage et à la surveillance commune	12,000	
Fr. 200,610		b	Restitution de droits indâment perçus	1,500	
			Fr.	200,610	
		i			

	DEMANDÉ	CRÉDIT pour l'exerci	св 1857.	CRÉDIT alloué	DIFFÉR	BNCES.	
•	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extruordinaires et temporaires.	, TOTAL.	poun l'exencice 1856.	ACCREMITATION.	. KOITURINIG	Observations.
	170,8 50	n	170,850	170,850	ע	>	
	,						
,			-			•	
		•					
					:		
	200,610	»	200,610	200,610	»	я	
	371,460	»	371,460	371,460	»	19	

dei dei articles,	des dés clop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	,	Report fr.
		CHAPITRE VIII (SUITE).
		Sauvelage.
		OSTENDE.
	, ,,	i directeur
	. " . »	1 sous-directeur
	1	ADINKERKE.
)))	t sous-directeur
	n i	1 patron
	»	2 contre-maîtres à 200 francs
	, ,	7 rameurs à 150
		· NIEUPORT.
	»	1 sous-directeur
	Þ	f patron
	»	I contre-mattre
58	/ "	8 rameurs à 150 francs
	i	BLANKENBERGHE.
	»	1 sous-directeur
))	1 patron
	»	4 contre-mattre
	'n	11 rameurs à 150 francs
		KNOCKE.
	3)	1 sous-directeur
	>	1 patron
	; »	2 contre-mattres à 300 francs
	, ,	7 rameurs, dont 4 à 250 francs et 3 à 150
	· »	
		Fr. 14,300 »
59	>>	Établissement d'une station de sauvetage à l'Est de Nicuport
		Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres, et passage d'eau.
40	»	Traitement du personnel des paquebots
41	, . , »	Traitements des courriers et agents, id.
41	, ,	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		CRÉDIT alloué	DIFFÉR	ENCES.	• Observations.	
CHARGES dinsires et per- manentes.	CHARGES extraordinaireaet temporaires.	TOTAL.	POUR L'EXERCICE	AUGMERTATION.	DIMINUTION.	Ooservations.
571,460)3	371,460	371,460	35))	
		•				
		•				
14,300	a	14,300	14,300	"	; ; ;	
»	5,100	5,100	5,100	,,	"	
	- , >	5,100	5,100			
137,206	15	137,206	3 3	137,206	»	
14,350	'n	14,350	14,350	»	»	
537,516	5,100	542,416	405,210	137,206	3 0	

der der	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report fr.
		CHAPITRE VIII (suite).
		Passage d'eau. — (Personnel.)
		- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	, ,	2 capitaines à 1,500 francs
	, "	2 machinistes, dont un à 2,400 francs et un à 2,000 francs
42	, "	1
42	(»	·
	x n	1.
	1 "	Dépenses imprévues
		Fr. 11,850 »
		Police maritime. — (Personnel.)
		ANVERS.
	, ,	1 commissaire maritime de 1 ^{re} classe
	»	1 — — de 3° —
	я	1 - de 4°
•	»	1 commis
	»	1 —
	n a	3 agents à 720 francs
	"	1 inspecteur des émigrants
		OSTENDE.
	'n	1 commissaire maritime de 2º classe
45	/ »	1 — — de 4° —
	»	1 commis
	»	2 agents à 720 francs
	1	BLANKENBERGHE.
	'n	1 commissaire maritime de 5º classe
		NIEUPORT.
	»	1 commissaire maritime de 4° classe
		BRUGES. 1 commissaire maritime de 5º classe
		,
		A REPORTER fr. 23,500

DENAKDÉ	CRÉDIT	ce 1857.	CRÉDIT alloué	différ	ENCES.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	poer l'exencica 1856.	AUGMENTATION.	dimenution.	Observations.
{ 337,316	5,100	542,416	405,210	137,206	"	
11,830	•	41,850	11,850	71))	
					•	
					l	
549,166	5,100	554,266	417,060	137,206	n	7

des rticles.	Littéra des des clop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		Report	:	fr.
	1	CHAPITRE VIII (suite).		
	1	Керовт fr.	93 300	_
	•		20,000	••
	, b	BRUXELLES. i commissaire maritime de 5º classe	500);
	, "	1 commissaire maritime de 9 chisse	500	"
		LOUVAIN.		
	n	1 commissaire maritime de 5º classe	500	ń
45 suite).		GAND.		
31111011	»	1 commissaire maritime de 3º classe	2,000	»
	1	TUDWANDO		
		TERMONDE. 1 commissaire maritime de 5º classe	200	
	i .	1 Commissant maintine de 3 Classe	500)ì
		Fr.	27,000	n
		•		
	i »	Primes d'arrestation aux agents, vacations et remises aux experts, commis et agents chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants fr.	2,800	33
	,	1 1 ½ % à payer au recéveur de la police maritime à Anvers	400	,,
44) »	3 0/0 — a Ostende	250	33
	,	3 % — à Gand	100	3)
	»	Aux canotiers et aux agents de la police maritime d'Anvers, pour transport et em- magasinage des poudres	6 P/A	
	!		450	n
	1	(Crédit non limitatif.) Fr.	4,000	»
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
		MATÉRIEL DES DIVERS SERVICES.		
	»	Traitement des gardiens du matériel, etc		
45		1		
45	ļ .			
45	•	PRAIS DIVERS.		
45	<i>a.</i>	Prais divers. Pilotage.		
45	(F.	Pilotage. Entretien de 16 bateaux-pilotes	54,000	'n
45	i	Pilotage. Entretien de 16 bateaux-pilotes	1,500	11
45 46	("	Pilotage. Entretien de 16 bateaux-pilotes	1,500 1,500	11
	n n	Pilotage. Entretien de 16 bateaux-pilotes	1,500 1,500 2,000))))
	, n	Pilotage. Entretien de 16 bateaux-pilotes	1,500 1,500))))
	n n	Pilotage. Entretien de 16 bateaux-pilotes	1,500 1,500 2,000))))

	Ìdramud	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		CRÉDIT alloué	DIFFÉR	ENCES.	
1	CHARGES ordinaireset per- manentes.	CHARGES extraordinaireset temporaires.	TOTAL.	2002 (*2122662 1856.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	Observations.
	549,166	5,100	554,266	417,060	137,206),	
	·		. •				
!						_	
						,	
					·		
	27,000	»	27,000	25,400	1,600	<i>)</i> h	
				,			
	4,000	»	4,000	4,000	>>	33	
	0.000		0.000				
	2,000	»	2,000	2,000))	»	
	-						
			· grander or company or company				
	582,166	5,100	587,266	448,460	138,806	n	8

NUMÉRO des urneles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		Report	fi	
		CHAPITRE VIII (SUITE).		
		frais divers (suite).		
	<u> </u>	Report fr. 6	35,000	,
46 (suite)		Fournitures de bureau. Frais de voyage des inspecteurs, commissaires, pilotes et élèves pilotes Loyer d'une maison à Flessingue. Nourriture des pilotes en service extraordinaire dans l'Escaut Éclairage des fanaux sur la côte de Flandre — et entretien du fanal de Wielingen. — du navire Charbons, huiles et graisse pour le bateau-pilote à hélice. Dépenses imprévues Orins et pierres bleues pour bouées Sauvetage. Matériel et réparations, entretien des embarcations, hangars, dépenses imprévues. Paquebots à vapeur. Houille: 416 traversées à raison de 7 ½ tonneaux par traversée. Pour combustible d'un troisième bateau; voyages extraordinaires en dehors du service régulier Huile, graisse, etc., 416 traversées Entretien, achat et réparations de chaudières, frais d'agence, impressions, annonces, masse d'habillement des courriers, etc., etc. Entretien de trois bateaux, à 5 p. % du capital d'achat, pour l'année entière Passage d'eau. Houille à bord des bateaux à vapeur de la Tète-de-Flandre et de Tamise Huiles, étoupes, couleurs, matériel, etc. Réparations aux machines et à la coque, etc. Police maritime. Loyer des bureau. Achat de mobilier, de bois et de houille pour les bureaux, éclairage, fournitures de bureau, impressions, etc.	3,000 5,000 1,500 3,000 5,500 1,800 3,000 4,000 2,500))))))))))))))))))))))))))
		A REPORTER fr.	300,500)))

DEMANDÉ	CRÉDIT POUR L'EXERCI	ce 1857.	CRÉDIT altoué	Différ	ENCES.	<u> </u>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	pour l'exercice 1856.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	${\it Observations}$.
582,166	5,100	587,266	448,460	138,806	ъ	
			•			
	5 - 17 - 17 - 17 - 17 - 17 - 17 - 17 - 1					
			,			
582,166	5,100	587,266	448,460	138,806	13	

arx	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	,	Report fr.
		CHAPITRE VIII (SUITE).
	1	Report fr. 300,500 »
		Bâtiments de l'État.
	'n	Matériel et entretion
46 (suite).	f.	Magasin.
	! !	Loyer du magasin, matériel, etc
		Fr. 302,500 »
		Bâtiments de l'État.
), 1)	;; ;;	Personnel
'n	»	Secours aux marins blessés, à leurs veuves, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII fr.
		CHAPITRE IX.
		PERCEPTION DES DROITS DE CHANCELLERIE 3 PARIS.
47)	Traitement d'un chancelier à la légation de Paris
		Total du chapitre IX fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué	DIFFÉR	ences.	· Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires ettemporaires.	TOTAL.	four l'exercice 1836.	. ROITATRINGUA	enitacinia.	· Observations.
58 2,16 6 "	5,100 »	582,166 »	448,460 »	138,806 »	'n	,
					3 -	
			·		·	
302,500 »	n	302,500 »	352,500 »	»	ნ0,000 »	
»	»	»	235,831 67))	235,831 67	
n	»	"	88,600 »	»	88,600 »	
))	»))	4,000 »	>>	4,000 »	
884,666 »	5,100 »	889,766	1,129,591 67	158,806 »	378,431 67	
	Dini	NUTION	fr.	259,	625 67	
5,000 n	>>	3,000	3,000	n n	»	
3,000 ×	»	3,000	3,000	i »)	

NUMI de	ÉROS	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.								
Chapitres.	Pages.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.								
		Récapitulation.								
I.	10	Administration centrale.								
íÍ.	12	Traitements des agents politiques								
111.	ib.	- consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués								
IV.	ib.	Frais de voyage des agents du service extérieur, etc.								
٧.	14	Frais à rembourser aux agents du service extérieur, etc								
VI.	ib.	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité et dépenses imprévues								
VII.	ib.	Commerce, navigation, pêche								
VIII.	16	Marine								
1X.	30	Perception des droits de chancellerie à Paris								
		Totaux fr.								

(33)

DEMA	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1857.		1857.		CRÉDIT alloué		Différi	01		
CHARGES ordinaires et per- manentes.		CHARGES extraordinaires et temporaires.		TOTAL.		POUR L'EXERCICE 1856.		AUGMENTATION,	DIMINUTION.	Observation
179,591	»	b		179,591		179,591	»		»	
454,000	" "	14,000	ŋ	468,000)) D		" "	» 2,000 »	,, ,,	
90,000))	»		90,000	n·	82,600		7,400 »	»	
65,000	»	'n		65,000	»	70,500))	»	5,500 »	
75,000	»	33		75,000	»	80,000	»	»	5,000 »	
4,000	n	36,000))	40,000	1)	40,000	»	»	»	
345,494	n	n		345,494	n	j319,600))	25,894 »	»	
884,666))	5,100))	889,766	»	1,129,391	67)	239,625 67	
3,000	»	» ,		3,000	»	3,000	16	þ	»	
2,100,751	»	55,100	<i>»</i>	2,155,851	'n	2,370,682	67	35,294 »	250,125 67	
				Дімімит	on.		fr.	214,8		

ANNEXES.

Annexe nº 1.

Liste nominative et détaillée des fonctionnaires et employés admis à la pension, du 1^{et} janvier 1855 au 31 décembre suivant, et des extinctions constatées pendant la même époque, publiée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

4º PENSIONS CONFÉRÉES.

No d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION . ASSUELLE.	DATE de l'arrêté.	DATE DE L'ENTRÉE en jouissance.	Ghscrvations.
58	Mycke, J	Patron de sauvetage	125	6 déc. 1855.	1 novemb. 1854.	
56	Lagae, L	Agent de la police ma- ritime	338 ×	12 juin 1855.	1 janvier 1853.	
11	Yeuve Verhulst	Concierge	504 *	»	1 janvier 1855.	
57	Masselyn , J. J	Garde fanal	512 ×	12 juin 1855.	1 février 1855.	
59	Sellekaers	Pilote de 3° classe	366 »	'n	1 juin 1855.	
12	Comte Camille de Bricy	Envoyé extr. et minis- tre plénipotentiaire.	5,983	»	I octobre 1855.	
	ı	1	7.718 »	,	1	1

2º PENSIONS ÉTEINTES.

No d'inscription,	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION	DATE de l'Arrêté.	DATE de L'EXTINCTION.	Observations.	
	Adriaenssens, J	Pilote	1,707 "	16 janvier 1847.	1 mars 1855.	Décédé le 7 févr. 1855.	
	Vandenbroeck, PJ.	Signaleur	1,446 "	4 octobre 1847.	1 avril 1855.	— le 25 mars 1855.	
	Claeys, FA	Capitaine	1,573	1 sept. 1849.	1 juin 1855.	— le 11 mai 1855.	
	Dewinter, M	Pilote	290 »	5 octobre 1854.	1 juin 1855.	— le 14 mai 1855.	
	Grouwels, JB	Courrier	· 526 »	,	1 décemb. 1855.	— le 4 nov. 1855.	
	Sellekaers, G	Pilote	366 »	a n	1 janvier 1856.	- le 31 déc. 1855.	
	•	'	5,998 ^		•		

RELEVÉ des droits de chancellerie perçus à l'administration centrale du Ministère des Affaires Étrangères, et dans les légations à l'étranger, pendant les années 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854 et 1855.

	1849.	1850.	1881.	1852.	1853.	1854.	1955.
Administration centrale du Ministère des Affaires Étrangères	549 50	643 50	5 2 7 ·	396 ·	973 "	968 75	1,275 •
1.égation à Berlin	*	*	20 "	55 "	20 °	82 "	181 .
— à Constantinople	*	м	r	r	r	5 ·	•
à Gopenhague	1)	,,	n	r	r	20 "	p
— à Francfort S/M	n	70 n	55 -	170 "	510 "	316 -	415 *
- à La Haye	20 -	37 50	30 "	115 »	75 +	80 -	145 -
- à Lisbonne	r	,,	,,	'n	,,	r	n
à Londres	n .	n	•	н	•	25 "	15 "
— à Madrid	11	n	•	r	, "	١,	15 •
à Paris	5,900 -	25,835 "	17,396 50	51,730 •	31,313 "	20,026 50	30,174 50
à Rio de Janeiro	*	3,	77	,,	,	ν	n
— à Rome	n	r	*	h	n	,	r
- à S'-Pétersbourg	y .	Y.		•	n	30 ×	70 ·
- à Turin	•	11	 *	11	11 ·	ä »	14 "
- à Vienne	100 "	170 "	255 "	280 "	315 »	160 n	196 •
— à Washington	11	מ	N	n	n	n	r
Totaux	6,562 50	24,756 v	18,085 50	52,94 6 »	53,017 n	30,741 25	32,500 50

ANNEXES AU BUDGET DES AFFAIRES

ÉTRANGÈRES